



l'Abeille  compagnie

CHARTRE **APICULTURE**
DURABLE



PRÉAMBULE

L'abeille, sentinelle de l'environnement, occupe une place déterminante dans la pollinisation et la conservation de la biodiversité dans le monde.

35% de nos ressources alimentaires dépendent des insectes et à 80% des abeilles. Sans elles, en dehors des céréales et du riz, il ne resterait plus grand chose pour nous nourrir.

En France, depuis une trentaine d'années, les populations d'abeilles diminuent. Cette surmortalité qui touche d'autres pays d'Europe mais aussi l'Amérique du Nord et l'Asie s'accélère depuis les années 1990.

L'usage de produits phytosanitaires, l'apparition de nouveaux prédateurs dont le frelon asiatique mais aussi l'importation d'abeilles inadaptées à l'environnement ouest-européen constituent les causes de ce désastre écologique.

Les apiculteurs de l'association occupent ainsi une position privilégiée pour promouvoir les actions contribuant à une apiculture responsable et durable, en raison :

de leur sélection biologique

Mettre en place des ruchers d'élevage-sélection d'abeilles noires afin d'augmenter le nombre de colonies en limitant les croisements.

de leur rôle

Développer au moyen d'élevage de reines, d'essaims d'abeilles la promotion de cette race endémique dont la disparition serait une grande perte

de leur engagement à long terme

Favoriser la (re)constitution d'un environnement riche et diversifié plutôt que de pratiquer la transhumance des ruches, tout en s'interdisant l'introduction de produits issus de la chimie dans la ruche.

L'apiculture est donc un vecteur de diffusion du développement durable au sein de la société pour l'homme et son environnement.

C'est pourquoi les apiculteurs de l'association se sont fixés des objectifs en novembre 2013 en publiant la Charte de l'Apiculture Durable de l'Abeille de compagnie.

Se positionner en tant qu'acteurs responsables du développement durable

- Afficher ses valeurs, ses principes de gouvernance et son éthique.
- Affirmer son rôle auprès de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, agriculteurs, consommateurs, collectivités territoriales, mécènes, apiculteurs professionnels ou amateurs...).
- Informer des actions menées sur la base des engagements de la présente charte.

Contribuer à la préservation et à la sauvegarde de l'abeille noire

- Soutenir la recherche scientifique et l'étude sur cette race d'abeille endémique.
- Créer de nouvelles colonies d'abeilles noires tout en participant au développement de leur système immunitaire en n'utilisant ni antibiotique ni produit chimique.
- Ne disposer que de colonies d'abeilles noires au sein d'un même cheptel ou rucher afin de limiter tout croisement génétique.

Favoriser une politique d'investissements responsables

- Développer une politique d'achat local et favoriser les produits à usages multiples et/ou recyclables.
- Utiliser du bois issu de forêts gérées durablement
- Limiter l'utilisation de solvants - pour la protection du bois des ruches notamment.
- Limiter l'utilisation de produits dérivés du pétrole.
- Favoriser l'utilisation de semences dites d'héritage pour la plantation de prairies fleuries pour leur variabilité génétique et leur participation à la biodiversité.
- Associer, tant que possible, la création d'un rucher à la plantation de plantes et arbres mellifères.



l'Abeille de compagnie
Parrainage de ruches pour Particuliers & Entreprises

Créée en 2012, l'association
enregistrée sous le RNA
W942004519 a pour objet la
sauvegarde et la protection
de l'abeille dans le monde
mais aussi le soutien aux
apiculteurs responsables
dans le respect de
l'environnement et de la
biodiversité. Elle a aussi
pour dessein de susciter
l'intérêt du plus grand
nombre pour le monde
apicole et le rôle que tient
l'abeille dans la pollinisation
des denrées alimentaires.

Association L'abeille de compagnie
Siège social : 7, rue Fays 94160 Saint Mandé
www.labeilledecompanie.fr